



La sociologie militaire par les personnels de la défense : une sociologie d'insiders ?

Clément Martin, Christophe Pajon

► To cite this version:

Clément Martin, Christophe Pajon. La sociologie militaire par les personnels de la défense : une sociologie d'insiders ?. Les Champs de Mars : revue d'études sur la guerre et la paix, 2015, N° 27 (2), pp.23-30. 10.3917/lcdm2.027.0023 . hal-04432510

HAL Id: hal-04432510

<https://hal.science/hal-04432510>

Submitted on 1 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La sociologie militaire par les personnels de la défense : une sociologie d'insiders ?

Clément Martin, Christophe Pajon

DANS **LES CHAMPS DE MARS** 2015/2 (N° 27), PAGES 23 À 30

ÉDITIONS **INSTITUT DE RECHERCHE STRATÉGIQUE DE L'ÉCOLE MILITAIRE**

ISSN 1253-1871

ISBN 9782111389366

DOI 10.3917/lcdm2.027.0023

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-irsem-2015-2-page-23.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LA SOCIOLOGIE MILITAIRE PAR LES PERSONNELS DE LA DÉFENSE : UNE SOCIOLOGIE D'INSIDERS ?

Clément MARTIN et Christophe PAJON

Résumé : Le sociologue du militaire « embarqué », pour reprendre une terminologie journalistique, se voit inséré dans un réseau étroit de normes professionnelles. Cet *insider* doit articuler en effet deux registres, l'un scientifique, l'autre lié à son environnement de travail, en l'occurrence militaire.

La construction d'une définition de l'*insider*, comme antonyme de l'*outsider* d'Howard Becker, offre alors l'opportunité de mettre en évidence le jeu avec et entre ces deux registres de normes. À chaque étape d'une recherche, depuis sa conception, sa réalisation jusqu'à la restitution des résultats, la question de la légitimité du sociologue du militaire *insider* apparaît. Elle induit alors le développement de stratégies chez le chercheur qui, si elles ne sont pas spécifiques à l'étude du monde militaire, doivent y être acclimatées.

.....

Mots-clés: Sociologie militaire, *insider*, normes, méthodologie

Summary: *Military sociology by Ministry of Defense' Sociologists: is it an insiders' sociology? The sociology of the « embedded » sociologist, to take back a journalistic terminology, gets into a narrow network of professional rules. The insider have to articulate schematically two registers, one of them scientific, and the other linked to his work environment, actually military.*

The construction of a definition for the insider, as an antonym to the Outsider of Howard Becker, offers then the opportunity to put in evidence the game with and between these two registers of rules. At each stage of the research, since its conception, its realization until the restitution of results appears the question about the military sociologist insider's legitimacy. It leads the researcher then to develop strategies, which if they are not specific to the study of the military institution, then they must be adapted.

.....

Key words: Military sociology, insider, norms, methodology, survey

« Dans l'évaluation des éléments de preuve, nous devons aussi tenir compte du rôle attribué à l'observateur par les membres du groupe. De la définition de ce rôle attribué à l'observateur découleront les effets sur ce qu'ils lui diront ou lui laisseront voir. (...) En revanche, si tout le monde sait qu'il est chercheur, il doit apprendre quelles définitions du rôle lui sont attribuées par les membres du groupe, et il doit surtout savoir si l'on a cru bon de lui dissimuler certaines informations ou certains événements. Sachant cela, il pourra interpréter plus justement les éléments dont il dispose » (Howard, 2003 [1958]: 355).

Le choix du terme *d'insider* n'est évidemment pas innocent appliqué au sociologue s'intéressant au fait militaire, qu'il soit embarqué, enrégimenté ou « cockpitisé ». Nous discuterons du rôle attribué par les personnels de la défense à ces sociologues « de l'intérieur ». La paire antagonique classique intérieur/extérieur fleure bon « l'évidence »,

osons le terme, quand on l'applique au milieu militaire. Du point de vue du chercheur « extérieur », la fermeture de ce terrain peut sembler tout autant physique - même si elle n'est plus souvent faite que de grillages, « l'enceinte militaire » protège encore souvent d'un extérieur potentiellement hostile. Le regard extérieur sur l'institution se voit alors interrogé, vérifié et – peut-être – agréé, sous conditions, par les futurs sujets d'observation. Les stratégies et les techniques d'enquête déployées répondent alors tant à l'objectif de recueil du matériau nécessaire à l'enquête qu'à celui de la construction d'une « respectabilité » indispensable au premier.

Ainsi, l'enquêteur pourrait, stratégiquement, chercher à identifier les valeurs de l'institution militaire (au-delà de ses prénotions), puis à expliciter son adhésion à certaines d'entre elles. Être salarié, voire soldé par les forces armées devrait lever toute résistance. Ce statut permettrait de surmonter ces tensions ayant pour origine non seulement des impératifs fonctionnels (secret opérationnel) ou juridiques (devoir de réserve, obligation de confidentialité), mais aussi la « censure par anticipation » (Fournier, 1996 : 105) développée par des interlocuteurs supposant l'hostilité de principe de l'enquêteur extérieur. La réalité est plus nuancée.

Certes, la connaissance et l'intériorisation, voire l'incorporation des normes et valeurs du terrain militaire, favorisent dans son accès au terrain le sociologue militaire salarié. Cela peut lui permettre d'éviter une analyse marquée par une forme d'exotisme spontané (Segalen, 1999). Cependant, cette familiarité l'enserme également plus étroitement dans un complexe de jeu de normes indigènes, parfois aliénantes. De plus, outre un effort accru de distanciation, celui qu'on nommera *insider* peut se voir soumis à de fortes tensions épistémiques en raison de sa posture de chercheur rémunéré ou soldé. Finalement, être sociologue et *insider*, n'est-ce pas s'inscrire dans l'ordre hiérarchique propre à l'institution accueillante, quelle qu'elle soit ? Cette dimension existerait-elle moins explicitement dans des institutions civiles ?

LE SOCIOLOGUE MILITAIRE PERÇU COMME UN INSIDER ?

La qualification d'*insider* du sociologue militaire a été construite en référence aux travaux d'Howard Becker. C'est donc sans surprise en s'appuyant sur le concept d'*outsider* qu'il va être possible de cerner les contours de notre objet (Becker, 1985 : 126):

« Quand un individu est supposé avoir transgressé une norme en vigueur, il peut se faire qu'il soit perçu comme un type particulier d'individu, auquel on ne peut faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe. Cet individu est considéré comme étranger au groupe [outsider] » (Becker, 1985 : p25).

Par un effet de miroir, le sociologue *insider*, dans un contexte militaire, apparaît alors comme un individu ayant une disposition *hypercorrective*. Ne transgressant pas les « normes militaires », il serait observé et évalué par un sujet militaire¹ « rassuré ». L'*insider*, bénéficiant d'une forme de cooptation, serait considéré comme un pair, ou un allié.

Cette tentative de définition *a contrario* soulève cependant plus de problèmes qu'elle n'en résout. En effet, quelles sont ces normes militaires ? Où sont-elles explicitées ? Qui les définit ? Il est possible de découvrir aisément un corpus juridico-administratif, une littérature institutionnelle à caractère normatif (brochures, publications militaires, etc.). Néanmoins, il ne s'agit là que d'une vision partielle et explicite, parfois caricaturale de ces « normes militaires ». L'interprétation, leurs nuances, le jeu avec ces normes explicitées et toutes celles qui ne sont pas explicitées ne sont que rarement définis. Est-ce à dire que l'*insider* aurait fait le deuil du travail critique d'enquête du sociologue ? Le fait d'être considéré comme un pair ne serait-il pas alors le constat d'une forme d'échec de la

¹ Comme dans d'autres terrains, l'enquêteur cherchera souvent à recueillir des informations (parfois de manière directe ou encore par le biais de son réseau professionnel) : à qui parle-t-il ? A-t-il le consentement des supérieurs ? Dans quelle mesure le sociologue rendra compte à ses chefs ?

démarche scientifique ? Le sociologue militaire devrait-il se remettre en cause, en partie d'un point de vue épistémologique, voire éthique, justement parce qu'il est un *insider*²? (Fancello, 2008). Ne se voit-il pas « aveugler » à la différence de l'*outsider* ?

« Mais l'individu qui est ainsi étiqueté comme étranger peut voir les choses autrement. Il se peut qu'il n'accepte pas la norme selon laquelle on le juge ou qu'il dénie à ceux qui le jugent la compétence ou la légitimité de le faire. Il en découle un deuxième sens du terme : le transgresseur peut estimer que ses juges sont étrangers [outsiders] à son univers ». (Becker, 1985 : 25)

Notre sociologue *insider*, dans un contexte universitaire, pourrait finalement se voir suspecter par ses camarades chercheurs d'être « converti », compromis, avec l'institution qu'il étudie. Il peut accepter cet étiquetage, se retranchant alors peut-être derrière une *spécificité* de l'approche sociologique du fait militaire ou encore s'en défendre en mettant en avant, par exemple, la scientificité³ de son approche. Cette précision conduit à enfermer le sociologue traitant du sujet militaire dans une forme d'opposition idéale typique : l'*insider* intégré dans le champ militaire et discrédité dans celui de la sociologie ; l'*outsider* reconnu dans le champ de la sociologie et absent du terrain militaire. Cette opposition nourrirait alors un cloisonnement de la sociologie militaire vis-à-vis de ses cousines. Au-delà de ces effets de champ, l'examen de la pratique du sociologue militaire confirme-t-il alors l'une ou l'autre de ces étiquettes ? Ou peut-être seulement la complexité de la situation du sociologue militaire ?

LA PERCEPTION INTERNE DE L'INSIDER : LE TERRAIN MILITAIRE, UN TERRAIN COMME UN AUTRE ?

Tout d'abord, comme pour les autres sociologues, l'ouverture d'un terrain se prépare des semaines voire des mois à l'avance. Jusqu'ici, nulle spécificité du terrain militaire ou de son sociologue. Pourtant, de l'extérieur, en qualité d'*insider*, le chercheur devrait se voir ouvrir grandes les portes d'une institution plutôt fermée, comme on l'a déjà souligné, au regard extérieur. L'analyse de la pratique de recherche de l'*insider* tend à rappeler cependant que la fonction de chercheur, d'enquêteur, quel que soit son statut, crée une distance de fait entre le sociologue et son terrain. Point de particularité dans les échanges de mails, coups de téléphone, présentation de l'étude, etc. Le regard d'autrui, même endogène à l'institution, est parfois source d'inquiétudes.

Il s'agit donc d'anticiper les craintes, les méfiances, les stéréotypes attribués au « chercheur-fouineur », voire au chercheur « oeil du chef ». Être militaire n'induit pas en effet une forme d'omniscience. Or, de manière culturelle, les organismes dont la mission est de « visiter » les unités sont souvent ceux relevant des différentes inspections des forces armées. La distance hiérarchique, comme la crainte, peuvent alors s'imposer d'elles-mêmes sur l'ensemble des organismes de la structure. Tout en cherchant à convaincre autrui de la légitimité de l'enquête par la force du mandat accordé par une autorité hiérarchique, il s'agit aussi de pondérer son impact. Le mandat reçu par l'institution n'est pas un sésame suffisant !

Ce qui sera perçu comme un « passage en force » ne favorise pas une approche compréhensive de l'enquête : le sociologue « stampelisé » ne recueillera que des éléments officiels et perdra les éléments subjectifs. L'autorité mandante peut en effet être en conflit avec l'institution accueillante. Enfin, posséder le blanc-seing d'une des composantes des forces armées ne constitue ainsi pas l'assurance d'accéder à d'autres. Il faut, comme un

² La question épistémologique de l'insertion, de l'implication, voire de la « conversion » du chercheur, à son terrain a souvent été soulevée chez les ethnologues et les anthropologues. A titre d'illustration, Fancello, 2008.

³ Voir la *mathématicité* (sic) de sa méthode. Idéalement, il n'y a pas de méthode plus ou moins légitime dans le champ des sociologues. En outre, la *quantophrénie* est une tendance qui dépasse le cadre de la sociologie militaire. Particulièrement visible dans les revues nord-américaines, nous émettons l'hypothèse que cette démarche quantitative s'inscrit dans le cadre d'une forme d'adaptation des sociologues militaires à une légitimité indigène. Le sociologue *insider* adopterait davantage dans les registres de la légitimité indigène.

outsider, ré-assurer la structure accueillante, faire jouer les relais et respecter les procédures et routines institutionnelles. Prendre en compte ces éléments d'ambiance c'est objectiver la constitution du corpus sans postuler de la bienveillance des interviewés.

LES CONTRAINTES INDUITES PAR UNE « STAMPELISATION » : UN MATÉRIAU SOCIOLOGIQUE

La connaissance des comportements appropriés et de certains enjeux, corporatisme et tensions qui traversent les forces armées, représente un avantage, mais aussi une contrainte. Alors que l'*outsider* pourra « jouer » de son statut pour se voir pardonner une erreur, l'*insider* (civil et plus encore militaire) pourra se voir disqualifier par sa méconnaissance des règles protocolaires ou sa maîtrise approximative de la correspondance militaire. La rédaction d'un courrier électronique pourra ainsi réunir deux chercheurs afin d'explicitier au mieux et sans impair le but et les conditions d'un déplacement auprès d'un « POC » (*Point Of Contact*), souvent un officier supérieur, ayant d'autres tâches à accomplir. Le séjour commencera ou se terminera par un entretien avec le chef de l'unité d'accueil, parfois un compte rendu informel de l'activité du jour.

Être un personnel de la Défense, c'est s'interdire les effets d'hystérèse bien pratiques aux sociologues qui commencent leur enquête comme on prend un bateau (Dufoulon, Trompette et Saglio, 1999 : 5-22). En d'autres termes, on ne peut mesurer l'importance de la norme en l'enfreignant plus ou moins consciemment. Faire preuve ou feindre la naïveté c'est rompre le contrat d'un entre soi présumé. On attend du sociologue estampillé ministère de la Défense, voire d'un sociologue militaire, qu'il se plie aux « manières d'être » afin de ne pas être discrédité et de mener à bien son travail d'enquête. L'*insider* ne va pas faire semblant de dévier : le sociologue appréhende davantage le réel qu'il ne le crée artificiellement. Dans ce dernier cas, se pose alors la question du gain de ce type de manifestation de la part du chercheur.

DES CONTRAINTES INDIGÈNES MISES EN ACTE : UNE ACCLIMATATION DES TECHNIQUES D'ENQUÊTE ET DE PRODUCTION SCIENTIFIQUE.

Approches quantitatives, qualitatives ou ethnographiques, l'*insider* dispose du même répertoire de techniques d'enquête que le chercheur extérieur. Cependant, leur mise en œuvre révèle parfois les contraintes liées à son appartenance.

L'entretien est ainsi, comme souvent, le théâtre de rapports de domination qui prennent une couleur particulière dans le contexte militaire. Si le sociologue appartenant au personnel civil de la Défense, et donc à un ordre de domination distinct, peut jouir d'une certaine liberté dans le développement de ses stratégies d'entretien, la posture du sociologue en uniforme est plus complexe. La gestion des défiances, des interlocuteurs sur la défensive, est, loin s'en faut, une spécificité militaire :

« (...) il y a dans le cas précis de l'industrie du nucléaire, comme dans le cas de l'armée qu'on a eu l'occasion d'éprouver ou de la police, une double tension, implicite, dans toute interaction d'un homme de l'institution avec un « extérieur ». D'une part, au nom du caractère stratégique de certaines informations, les salariés sont engagés au secret vis-à-vis de leur employeur, ce qui les amène à une attitude de réserve. D'autre part, le principe même d'une industrie nucléaire civile et a fortiori militaire ne faisant pas l'objet d'un consensus politique, pas plus que s'impose à tous l'entretien par la Nation, sous les formes actuelles, d'une armée ou d'une police pour le maintien de l'ordre international, le monde est coupé très nettement, sans demi-mesure, dans l'esprit d'un travailleur du nucléaire, entre ceux qui sont favorables et ceux qui sont hostiles. » (Fournier, 1996).

Instaurer un rapport de confiance dans l'entretien n'est pas une gageure. Il s'agit de la confiance dans l'honnêteté du sociologue qui recueille l'information, et de la confiance dans l'enquête qui dit davantage qu'il ne raconte⁴. Loin de dire qu'il s'agit d'une constante, nombre de travaux ont pu mettre en évidence cette défiance envers les *outsiders* qui seraient, par défaut étiquetés « hostiles ».

Or, l'*outsider*, et dans une certaine mesure, l'*insider* civil, seraient dans une situation plus défavorable liée à la perception souvent péjorative du « civil » en « terrain militaire ». Cette dernière s'inscrit dans le langage, qu'on retrouve dans des lycées militaires. Elle trouverait sa source, dans la biographie des individus, dans la confrontation de l'univers civil avec sa « vocation militaire » : au lycée ou au collège, par exemple, l'individu a parfois dû construire ses motivations contre l'univers civil ; il y a aussi la routine qui, dans l'interaction avec un *outsider*, amène des discours convenus et officiels. Il s'agirait même d'une compétence pour afficher un « discours d'institution » et se frotter aux préjugés du « civil » : « l'homme « de l'intérieur » s'en tient à un discours d'institution dont il pense qu'il est le plus prudent ».

Cependant, ces exigences ne se limitent pas au recueil du matériau, mais concernent également l'exploitation et la valorisation de ces données auprès des autorités commanditaires, avec un degré de compatibilité plus ou moins élevé avec les exigences universitaires de la recherche.

Ces contraintes rejoignent alors certains soupçons évoqués plus haut sur la valeur scientifique de ces travaux, car ce qui fait figure de vertu aux uns peut paraître une tare à ceux dont le but principal est le progrès cumulatif et désintéressé des connaissances. L'absence de reproduction des enquêtes semble priver la recherche contractuelle ou interne d'une bonne partie de sa crédibilité scientifique (Boëne, 1983 : 203-226). L'accusation d'un manque de réflexivité de l'*insider*, du sociologue militaire, d'abord pour des raisons épistémologiques, se verrait confortée par des raisons matérielles (financement), intellectuelles (loyauté du militaire), ou institutionnelles (droit de regard de l'institution) :

« En somme, la sociologie avait bien fini par se faire reconnaître comme science sociale appliquée, mais à la condition de répondre prioritairement aux besoins exprimés en interne, et de manière confidentielle, par les armées. » (Gresle, 2003 : 637-641).

Toutefois, ces interrogations, légitimes, renvoient à un débat non spécifique sur l'éthique du sociologue, sur sa dépendance à l'égard de l'institution qui « ordonne et paie ». L'attribut « *insider* » par les pairs ou les indigènes, ne relève pas d'une spécificité de l'approche sociologique du fait militaire. Elle rencontre une problématique séculaire, la rupture initiale avec les prénotions, et une autre, la recherche contractuelle et ponctuelle.

SPÉCIFICITÉ MILITAIRE ? LES ENSEIGNEMENTS DE LA SOCIOLOGIE DE LA POLICE.

Derrière l'examen de la posture du sociologue *insider* se dévoile évidemment la question de la spécificité non seulement de l'enquête en terrain militaire, mais du terrain militaire lui-même. La circularité de la démonstration frise alors la tautologie. Le terrain militaire, spécifique, justifierait des techniques spécifiques, ces dernières légitimant l'existence d'un champ particulier (et, dans une certaine mesure, une rente de situation pour les sociologues *insider*). De manière non systématique, les développements précédents ont commencé à montrer l'existence de parallèles dans les méthodes d'investigation sociologiques développées dans certains secteurs d'activités « sensibles » (i.e. l'industrie nucléaire). Cette relation étroite entre terrain, posture du sociologue et adaptation des techniques d'enquête apparaît ailleurs. Le positionnement du sociologue sur le terrain de la police pose ainsi aussi la question de la neutralité axiologique du chercheur. La méthodologie de l'enquête y est également liée au type d'investissement sociologique (*insider/ outsider*). Guillaume Le

⁴ Plus précisément, qu'il ne raconte la belle histoire qu'il pense être celle qu'attend le sociologue.

Saulnier explique pourquoi un « mariage de raison » avec l'identité policière présente une valeur ajoutée (Le Saulnier, 2012 : 129-142). Elle permet en outre de s'émanciper des méfiances envers les sociologues « maison » suspectés de participer à une inspection ; et à l'endroit des sociologues extérieurs. Soupçonnés de se focaliser sur les violences policières, ils peuvent être assimilés à des journalistes en quête de sensation. Ces deux postures rencontrent, à des degrés différents, la culture du secret, la culture du soupçon et les effets de censure relevant de la culture professionnelle du policier.

L'activité policière, nous dit Dominique Monjardet, présente des domaines *trop* « sensibles pour être livrés à la curiosité des chercheurs ». La pénétration sur un terrain sensible requiert une position statutaire et une attitude sociologique *ad hoc* :

« On peut pointer à ce propos les traces de ce qui pourrait être une des règles de la recherche contractuelle : celle-ci ne peut espérer, à l'égard d'un domaine d'investigation nouveau, pénétrer ses zones ou aspects les plus « sensibles » que si et lorsqu'elle a fait preuve d'un minimum d'expertise dans le champ. (...) L'efficacité et la crédibilité de la recherche passent par un apprentissage in situ qui ne s'effectue pas selon n'importe quel ordre, et dont la raison scientifique n'est pas le seul principe. (Monjardet, 1997 : 222)

Ce détour par le terrain policier conduit à réduire le caractère « spécial » ou plutôt « exceptionnel » du contexte militaire. Sous l'angle des acclimations méthodologiques, les caractéristiques communes de ces terrains « spécifiques » (culture du secret, nécessités opérationnelles, contraintes légales, etc.) semblent produire des effets comparables. En ce sens, le terrain militaire pourrait ne pas être « unique », mais appartenir à une catégorie de terrains génériquement dits « spécifiques » demandant un investissement sociologique particulier.

La « spécificité militaire » se voit dès lors peut-être partiellement remise en cause si on considère que les conditions de l'investigation du terrain militaire participent de la légitimation d'un ensemble de recherches relevant de la sociologie du militaire. Ce résultat renforce incidemment les analyses de certains chercheurs identifiant la notion de « spécificité militaire » à un élément d'un discours institutionnel, construit et daté, comme le propose par exemple, Fabrice Hamelin (Hamelin, 2000). Il n'y aurait donc pas par essence une insularité théorique (ou méthodologique) de l'analyse du monde militaire.

La remise en cause d'une spécificité militaire fondée sur la fonction combattante des armées (défendue par exemple par Bernard Boëne, 1990 : 188-240) n'est cependant que partielle ou de registre. En effet, ce groupe des terrains « spécifiques » évoqués plus haut se caractérise par une forme de singularité axiologique (compréhensible fonctionnellement, mais pas seulement) qui appelle un investissement sociologique idoine. Sans assimiler le monde militaire à une forme de pensée radicale, cette distance à la norme sociale (plus ou moins importante d'ailleurs) explique la mobilisation d'un appareil théorique et méthodologique, si ce n'est distinct, du moins relu.

CONCLUSION : Y A-T-IL ENCORE UN TERRAIN POUR L'INDIGÈNE-CHERCHEUR ? UNE IDENTITÉ PARFOIS AMBIGÜE - FAMILIARITÉ, DISTANCIATION ET RÉFLEXIVITÉ

La relation sociologue/enquêteur est un rapport de domination empreint de violence symbolique. Cette domination est ici en partie explicitée par les uniformes, les grades et le statut de l'enquêteur. L'entretien de recherche peut être le lieu de la neutralisation de ces effets de domination. Ces périodes d'effacement et de réaffirmation peuvent se succéder comme on change de rôle. Ce basculement est permis par des autorisations plus ou moins formelles de passer outre l'attendu : demande de parole, moments informels de complicité. On soutient l'idée de moments où le dominant autorise- il permet ici et y mettra fin là – la sortie d'une culture du soupçon.

La mise en évidence d'une disposition sociologique, *a priori* non transférable dans d'autres contextes, semble être finalement le principal résultat de la réflexion conduite au cours des précédents développements. Celle-ci impliquerait une distance au rôle particulière. S'il s'agit d'une compétence non spécifique, elle est rendue singulière puisqu'il s'agit de naviguer dans les eaux du « toléré » sans aller au-delà des frontières autorisées par l'interlocuteur au risque de perdre son crédit. La démonstration de cette compétence de bascule suscite la confiance de l'interlocuteur ; cela permettra un accès facilité aux informations en autorisant l'interlocuteur en situation de domination à dévoiler son expérience subjective.

« Ce qui fait le terrain ce n'est pas que l'autre s'y tienne, mais ceci, qu'on y aille, pour le voir, lui et non pas l'image narcissique du visiteur qu'on peut se plaire de lui faire renvoyer. Et la trace du passage on la recherchera derrière la réponse, dans les conditions de sa production qui font qu'elle soit choisie, et non seulement en ce qu'elle semble dire » (Wald, 1981 : 122-126).

BIBLIOGRAPHIE

Boëne B., 1983, « Les décisions américaines en matière de défense : comment les sociologues y contribuent. », *Revue française de sociologie*, 24-2, pp. 203-226.

Boëne B., 1990, « Permanence et relativité de la spécificité militaire : examen critique de la littérature existante, esquisse d'une synthèse », dans Boëne B. (dir.), *La spécificité militaire*, Armand Colin, pp.188-240.

Dufoulon S., Saglio J., et Trompette P., janvier-mars 1999, « Marins et sociologues à bord du Georges Leygues, interactions de recherche », *Sociologie du travail* n°1, vol. 41, pp. 5-22.

Fancello S., 2008, «Travailler sans affinité : l'ethnologue chez les "convertis" », *Journal des anthropologues* 114-115 | mis en ligne le 1er décembre 2009, consulté le 3 janvier 2013, disponible sur: <http://jda.revues.org/304>.

Fournier P., 1996, « Des observations sous surveillance », *Genèses*, 24, pp. 103-119.

Hamelin F., 2000, *La spécificité militaire, une construction institutionnelle. Le cas de la formation des officiers du génie au XIX^e et XX^e siècle*, Thèse en Science Politique, sous la direction de Michel Offerlé, Institut d'Études Politiques de Paris.

Howard B.S., 2003 [1958], « Inférence et preuve en observation participante. Fiabilité des données et validité des hypothèses », dans Céfaï D.(dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, p.355.

Howard B.S., 1985, *Outsiders*, Paris, Métailié.

Le Saulnier G., 2012, « La police nationale au défi des relations presse », *Mots* n°99, pp. 129-142.

Monjardet D., 1997, « Le chercheur et le policier. L'expérience des recherches commanditées par le ministère de l'Intérieur », *Revue française de Science politique* n°2, 47^e année, pp. 211-225.

Segalen V., 1999, *Essai sur l'exotisme*, Paris, Livre de poche.

Wald P., 1981, « Parler de terrain », *Langage et société*, supplément au n°17, *Pratiques langagières et stratégies de communication. Terrains, méthodes d'enquête et d'analyse*, pp. 122-126.